

HARAMATA

No. 36, mars 2000





**Biodiversité
et zones
arides**
pages 12-15




DANS CE NUMERO


No. 36 mars 2000


 **INFOS** 3
« Il pleut jamais puis c'est le déluge... » • Les guerres commerciales

 **INTERVIEW** 6
Le professeur Hubert Ouédraogo est interrogé par Judy Longbottom sur les législations pastorales à venir

 **RECHERCHE : ORDRE DU JOUR** 8
La terre en Afrique australe • Négociations sur le désert • Où va le CG ? • Recherche sur l'environnement du Sahel

 **ARTICLE** 12
Biodiversité et zones arides

 **AFFAIRES FONCIERES** 16
En restant sur place, on peut tuer une région • Gestion coutumière de conflits armés • Pour une gestion durable des terres pastorales • A paraître

 **PROGRAMMES ET DEBATS** 19
Pour des microfinancements durables • Une nouvelle vision de la pauvreté

LIVRES 21 ● RESSOURCES 24 ● PLACE-DU-MARCHE 27

Couverture : Diversité des ressources et des usages : une femme collecte des graminées sauvages pour la construction de toits de chaume, village de Matetereka, Tanzanie.
Photo : Helder Netocny/Panos Pictures.

Editorial

Bien ! Nous avons finalement derrière nous les derniers jours de 1999 et nous sommes entrés dans un tout nouvel an, siècle et millénaire. Alors, maintenant, quoi de neuf ? Le passage à l'an 2000, bien qu'arbitraire par nature, a créé le sentiment d'un élan en faveur de nouvelles initiatives destinées à réellement progresser à l'aube de cette ère nouvelle. Par exemple, le Jubilé 2000, une campagne menée pour annuler la dette des pays les plus pauvres du monde, a bénéficié d'un renouveau d'intérêt pour le soulagement de la pauvreté et un accord officiel prévoyant l'annulation d'un tiers du montant envisagé a déjà été conclu.

Au seuil de ce nouveau millénaire, il reste toutefois de nombreuses imperfections dans la manière dont le monde fonctionne. Je me demande parfois si nous parviendrons à « piloter la planète Terre », au cours des prochains siècles, sans nous détruire nous-mêmes. Notre folle course en avant pour toujours plus de croissance économique apportera sans doute de nombreux avantages matériels et de nouveaux produits extraordinaires, mais nous devons relativiser cela par un sens plus aiguë de notre responsabilité face au monde. Au cours des prochaines années, nous devons créer une nouvelle dynamique pour remplacer nos approches actuellement trop décousues vis-à-vis de la pauvreté et de l'environnement, et prendre à bras le corps les énormes inégalités entre les pouvoirs économiques, militaires et politiques des nations.

« Il pleut jamais puis c'est le déluge... »

Les pluies ont été remarquablement abondantes l'an passé dans l'Ouest du Sahel. La plupart des régions ont reçu beaucoup plus d'eau que la moyenne à long terme pour 1961-1990, bien qu'il y ait eu quelques poches déficitaires au Sénégal et en Mauritanie. Des pluies diluviennes ont causé de graves inondations à certains endroits mais, dans l'ensemble, les cultivateurs et les éleveurs semblent satisfaits de la saison. On estime la récolte dans les 9 pays sahéliens à 11 millions de tonnes, soit 16% de plus que la moyenne sur les cinq dernières années. Le Mali et le Burkina Faso ont enregistré un excédent de céréales.

A Koungani, sur le fleuve Sénégal, un agriculteur, Diabé Sow, raconte : « *L'inondation de cette année a étonné tout le monde ; depuis 1974, nous n'avions pas vu une inondation pareille. Il y a eu des dégâts, bien sûr. Notre périmètre irrigué a été inondé ; soixante hectares de riz et de maïs ont été noyés. Mais nous allons y semer du maïs quand l'eau se sera retirée.*

Cette année nous a donné beaucoup de terres à cultiver en décrue : sorgho, maïs, Calebasses, courges... Les troupeaux ont de l'herbe en abondance et s'engraissent bien. Nous n'avions pas beaucoup de poissons depuis qu'ils ont construit les barrages. Sans une crue régulière, les poissons ne fraient pas bien. Mais cette année, il y a énormément de petits poissons et nous avons reconnu des espèces que nous croyions disparues. Nous avons repris des méthodes de pêche que nous n'avons pas pratiquées depuis plus de vingt ans et j'ai même recommencé à tisser des filets. Les jeunes apprennent des techniques qu'ils ne connaissaient pas auparavant.

Notre vallée a besoin de la crue pour vivre. L'OMVS (compagnie des eaux) devrait relâcher l'eau

du barrage de Manantali chaque année pour fertiliser nos champs. Ils promettent mais ça n'arrive jamais ».

Cependant, les précipitations exceptionnelles ont eu des conséquences tragiques de l'autre côté du continent africain. Au Mozambique, les pluies continues ajoutées aux cyclones ont inondé les vallées du Save, du Limpopo et du fleuve aux Eléphants, érodant de grandes surfaces de terres agricoles et obligeant des dizaines de milliers de personnes à se réfugier sur les toits et dans les arbres. Des fonds d'urgence sont désormais nécessaires pour nourrir la population du fait qu'une grande partie de la récolte nationale de l'année a été détruite. L'Afrique du Sud et le Swaziland ont subi aussi des dégâts considérables. Pourtant, en Afrique orientale et dans la Corne de l'Afrique les précipitations ont été faibles et des mesures sont déjà prises dans certaines régions éthiopiennes pour enrayer le développement d'une famine.

Pourquoi ces grandes variations de la pluviométrie d'une année sur l'autre et d'une décennie sur l'autre ? Les précipitations dans la région occidentale de l'Afrique semblent liées à la température de l'eau de l'Atlantique Sud ainsi qu'au courant chaud, El Niño, qui apparaît périodiquement dans l'est de l'Océan Pacifique. Le phénomène El Niño enregistré en 1997-1998 fut le plus fort depuis plus d'un siècle et apporta une saison plus sèche que la normale en Afrique australe. Le phénomène La Niña actuel, (un refroidissement du Pacifique, soit le contraire de El Niño) est associé à un temps plus humide en Afrique australe mais plus sec en Afrique orientale et dans la Corne.

Le service Agrhymet produit des prévisions météo générales pour la région sahélienne, à partir de mesures des températures de surface de la mer (TSM) et d'observation de l'activité de El Niño. Ainsi, par exemple, on peut prédire qu'une TSM élevée au large de la côte ouest-africaine apportera moins de pluies sur le Sahel et plus sur la région côtière, tandis



Source: Climate Change Information Kit

qu'une TSM plus froide apportera moins de pluie sur la côte mais davantage sur la région sahélienne. Qu'est-ce qui fait monter ou descendre la TSM ? Personne n'est sûr, bien que cela pourrait être lié à un processus de réchauffement global de la Terre.

La Convention-cadre sur les Changements Climatiques constitue une tribune pour les gouvernements du monde entier où ils peuvent évaluer les changements de nos conditions climatiques et se mettre d'accord sur la manière dont ils pourraient, en commun, relever les défis qui se posent. Un ensemble d'accords – connu sous le nom de Protocole de Kyoto – vise à réduire les émissions de carbone à travers différentes mesures dont le « mécanisme pour un développement propre » (CMD ou *Clean Development Mechanism*). Celui-ci consiste à compenser toute nouvelle émission supplémentaire de carbone par une augmentation du couvert végétal, pour fixer le carbone dans les plantes. De cette façon, on espère que le bilan net de carbone dans l'atmosphère restera constant.

Néanmoins, de nombreuses questions sur le CMD restent sans réponse. Par exemple, dans quelles conditions ces projets pourraient-ils bénéficier aux populations locales ? Est-il facile de surveiller ces productions de plantes et d'évaluer leur contribution à l'abaissement des niveaux de CO₂ ? Le CMD pourrait-il avoir d'autres avantages pour l'environnement en général, tels qu'une réduction de l'érosion, l'amélioration de la rétention d'humidité dans le sol et l'amélioration de la biodiversité ? Et d'où viendra l'argent ? Certaines de ces questions pourraient trouver des réponses lors de la prochaine série de négociations, organisée par la Convention, qui se tiendra en novembre de cette année à la Haye.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : www.unfccc.org ou www.cru.uea.ac.uk



Les guerres commerciales

En cette fin de siècle et de millénaire, 40 000 manifestants envahissaient les rues de Seattle aux Etats-Unis, perturbant grandement les débats de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). De quoi s'agissait-il ? Pourquoi toute cette agitation ? Que peuvent apporter ces nouvelles négociations commerciales aux pays africains ?

L'OMC a été créée en 1995 pour continuer les travaux de l'organisation régissant le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et examiner une nouvelle série complète de règles gouvernant l'investissement, les marchés publics et la concurrence. L'OMC compte actuellement 134 membres et son objectif est d'établir les règles du commerce international pour les différents pays. Elle a aussi la charge de vérifier le respect de ces règles et de constituer une tribune pour résoudre les litiges. En plus du GATT, l'OMC assume également la responsabilité d'accords internationaux sur le commerce des services (GATS) et les droits de propriété intellectuelle (TRIPs).

L'idée à la base de l'OMC est que si tout le monde libéralise le commerce en même temps, tous les pays y gagnent. Mais certains ne sont pas convaincus qu'un commerce totalement libéralisé soit une bonne chose. Ils avancent que la mondialisation de l'activité économique aura des bénéfices inégaux suivant les pays. Les plus pauvres continueront de souffrir du déclin des prix des matières premières sans avoir la possibilité de créer des emplois dans l'industrie car ils ne seront pas autorisés à protéger leurs marchés face aux importations à bas prix venant d'entreprises étrangères mieux établies. L'Institut Panos estime que l'Afrique sub-saharienne perdra environ 1,2 milliard de dollars par an à cause de la libéralisation du commerce. Ainsi, la libéralisation du commerce issue des négociations du précédent « Uruguay Round » n'a pas profité aux pays de l'hémisphère sud autant que prévu, parce que les pays industrialisés se sont protégés des exportations les plus dynamiques des pays en développement : textiles et confection, agriculture, électronique de



grande consommation et matières premières industrielles.

De même, les groupes de défense de l'environnement et d'autres ONG appréhendent que les grandes multinationales ne déplacent leurs activités là où la main-d'œuvre n'est pas chère et où il y a peu de restrictions concernant la sécurité de l'emploi, les conditions sociales et la pollution de l'environnement. En effet, dans un tel contexte, les sociétés peuvent fonctionner à des coûts bien inférieurs que dans leur pays d'origine. Ces ONG soulignent la nécessité d'imposer des normes internationales sur les activités de ces grandes sociétés au travers d'une réglementation établie par l'OMC et d'autres institutions.

Pour le moment, la seule restriction que l'OMC permet d'imposer aux importations concerne les cas où un gouvernement possède une preuve scientifique manifeste du risque sanitaire d'un produit. Ainsi, par exemple, la volonté de l'Europe d'interdire les importations de viande provenant d'animaux traités aux hormones a été décrétée illégale par l'OMC, en dépit d'une forte inquiétude dans l'opinion publique, et cela parce qu'il n'y a pas suffisamment de preuves scientifiques que ces produits alimentaires sont dangereux pour la santé publique.

Cela dit, l'OMC n'est pas la seule organisation internationale compétente en matière de commerce. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (récemment négocié sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique) introduit une série de règles devant régir les importations de produits génétiquement modifiés (GM). Les gouvernements peuvent désormais – selon le principe de précaution – interdire les importations de graines et de produits agricoles GM s'ils estiment qu'ils présentent un risque pour l'environnement ou la santé de leur population ; autrement dit, il n'est plus indispensable d'apporter la preuve scientifique (qui peut prendre de nombreuses années à établir) d'un effet néfaste quelconque.

Sur le même sujet, on constate donc des conclusions différentes et contradictoires. Pourquoi ? Essentiellement, parce que l'OMC est lourdement dominée par les intérêts commerciaux américains qui font



pression pour obtenir des décisions en leur faveur. En revanche, le système onusien permet à une palette beaucoup plus large d'intérêts d'être pris en compte. Les Etats-Unis ayant rencontré l'opposition de nombreux pays, ils n'ont pas réussi à bloquer l'accord du Protocole de Cartagena.

Si les pays en développement ont appuyé les tentatives faites pour bloquer les nouveaux produits GM insuffisamment testés, ils sont moins enclins à accepter des normes concernant l'environnement et les conditions de travail de la main-d'œuvre. En effet, ils craignent que l'imposition de telles normes soit utilisée pour bloquer leurs produits à l'exportation. Un tel impact sur le marché de l'export tarirait le flot d'investissements dont les pays pauvres dépendent pour la création d'emplois.

La réunion de Seattle, III^e Conférence ministérielle de l'OMC, aurait pu entreprendre une série de consultations pour un nouvel ensemble de règlements sur les questions commerciales. Cependant, de nombreux pays en développement veulent voir éradiquées les faiblesses du système actuel, avant de commencer toute nouvelle négociation. Par exemple, ces derniers peuvent difficilement accéder aux marchés des pays du Nord à cause de la production agricole fortement subventionnée, notamment en Europe. Un Accord sur l'Agriculture avait été signé à l'issue de l'Uruguay Round en 1994. Il prévoyait de réduire d'un tiers les aides à l'exportation dans les pays industrialisés d'ici cette année et d'un quart dans les pays en développement d'ici l'an 2004. Toutefois, ces réductions de subventions ne se sont pas matérialisées. Avec les interruptions de la réunion de Seattle, aucune décision n'a encore été prise pour entamer de nouvelles négociations ou pour prolonger les dates butoirs des accords actuels.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : panoslondon@gn.apc.org ou visiter : www.oneworld.org/panos. Voir aussi www.wto.org pour le détail des débats du séminaire de l'OMC sur les conditions spéciales et différentielles accordées aux pays en développement, le 7 mars.

Le professeur Hubert Ouédraogo est un juriste Burkinabé attaché à l'Université de Ouagadougou. Il dirige un groupe de chercheurs et de professionnels – le GRAF (Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier) – qui vise à organiser un réseau et à stimuler le débat sur le foncier dans la région. Profondément engagé dans les questions foncières depuis plusieurs années, il a récemment pris part au processus de rédaction de la Charte pastorale au Mali.

H *Suite au mouvement de réforme du domaine foncier agricole et forestier au Sahel, on s'intéresse aujourd'hui de plus en plus au domaine pastoral. Quels ont été les derniers développements en matière de législation pastorale ?*

Un des premiers pays à réaliser un travail d'envergure fut la Guinée dans les années 1992-1993 ; une nouvelle législation pastorale y fut adoptée en 1995. La Mauritanie et le Mali se sont ensuite engagés en 1998-1999 dans une entreprise similaire. Le Code Pastoral de la Mauritanie vient d'être adopté et la Charte Pastorale de la République du Mali est en préparation. Le Niger et le Sénégal seraient aussi rentrés dans ce processus mais je n'ai pas d'informations précises à ce sujet.

H *D'où vient cet intérêt soudain pour les codes pastoraux ?*

L'élaboration des codes pastoraux découle d'un mouvement antérieur de réflexion sur la question pastorale. Par exemple, le CILSS initia une réflexion dans les années 1990 qui aboutit à la Conférence de Praia en 1994. Cette conférence a souligné d'une part le lien entre le foncier et la décentralisation, et d'autre part, le rôle essentiel des organisations paysannes, y compris les organisations d'éleveurs. Il faut aussi souligner les efforts du PRASET¹, entre 1995 et 1998, qui visaient à renforcer la sécurisation du foncier pastoral et les organisations d'éleveurs. Le programme de la FAO sur la gestion des conflits relatifs aux ressources

naturelles témoigne également de l'intérêt porté au secteur pastoral ces dernières années.

Outre ces nombreuses initiatives, le secteur pastoral a bénéficié de certaines prises de conscience de la part de différents acteurs du développement. Les services techniques de l'élevage ont par exemple réalisé que le mouvement de réformes foncières ne touchait pas directement le secteur de l'élevage ; ils ont par conséquent activement encouragé le processus d'élaboration des codes pastoraux. D'autre part, certaines agences de développement comme la Banque mondiale, ont pris conscience du niveau insuffisant de leur engagement dans le pastoralisme et tentent désormais de prendre en compte de façon systématique les intérêts des éleveurs au niveau juridique. De plus, suite à la dévaluation, beaucoup d'Etats ont mesuré le rôle économique considérable du secteur de l'élevage, et ont décidé de donner un cadre juridique et institutionnel favorable à son développement. Enfin, dans un contexte de démocratisation où la société civile s'exprime plus librement, les organisations d'éleveurs prennent de plus en plus la parole et réclament des règles claires dans leur domaine d'activité.

H *Quel est le contenu de ces codes pastoraux ?*

Précisons tout d'abord la distinction entre codes pastoraux et codes d'élevage. Les premiers concernent les ressources naturelles pastorales tandis que les seconds traitent de la production animale et se rapportent donc aux problèmes de santé animale, de commercialisation du bétail, etc. Les codes pastoraux, en résumé, spécifient d'une part les droits des éleveurs et définissent d'autre part des modalités de prévention et de résolution des conflits. Les droits ainsi reconnus par les systèmes législatif et judiciaire sont : premièrement, le droit d'accès aux ressources naturelles ; deuxièmement, le droit – et non la simple tolérance – à la mobilité ; et troisièmement, les droits d'usages pastoraux sur certaines ressources, combinés à un droit d'indemnisation lorsque

que ces ressources sont rendues inaccessibles dans le cadre d'un aménagement foncier d'intérêt général.

J *Que peuvent apporter ces législations pastorales et quels en sont les risques ?*

Je considère l'élaboration des codes pastoraux comme une initiative positive dans le cadre de la mise en place d'Etats de droits. En effet, cela participe au processus de clarification des règles qui régissent l'accès et l'exploitation des ressources naturelles. Le Sahel se trouve aujourd'hui dans une situation de mutation extrêmement rapide. Or, ces transformations se font au détriment des éleveurs ; par conséquent, il me paraît souhaitable d'essayer de protéger, de garantir un certain nombre de droits à l'égard des éleveurs par le biais d'une législation pastorale. Cela permet de reconnaître la légitimité de l'accès aux ressources naturelles à un groupe d'acteurs jusqu'à présent marginalisés.

Il me semble aussi positif que les Etats sahéliens donnent de manière non équivoque des orientations politiques au sein desquelles les modes d'occupation de l'espace spécifiques aux populations pastorales puissent être protégés et sécurisés. Je crois que le problème n'est pas tellement de savoir si l'idée d'une législation pastorale est positive ou pas ; le problème est plutôt de savoir quelle est la meilleure législation. Je dirais que personne n'a véritablement la réponse à cette question. Ni l'Etat, ni les experts, ni même peut-être les éleveurs savent quelle serait la meilleure législation pastorale. Seul un processus de concertation et de dialogue permettra de dégager des solutions consensuelles appropriées.

Il est clair cependant que l'élaboration de législations pastorales comporte certains risques. Le premier risque, c'est la politique productiviste actuelle des Etats sahéliens. Vu que l'élevage rapporte de l'argent, ils veulent encourager l'intensification de la production pour augmenter considérablement l'entrée de devises. Cette politique pourrait déraiper vers la recherche de la productivité à tout prix comme dans les systèmes d'élevage en Europe, avec tous les problèmes que cela

comporte, comme on l'a vu avec la crise de la vache folle. Deuxième risque, les législateurs ont tendance à avoir une vision uniforme des solutions à apporter. Généralement, ils essaient d'élaborer une législation pour l'ensemble du pays. En réalité, les situations sont très diverses et il faudrait plutôt adapter les solutions aux réalités locales. Troisième risque, de nombreux préjugés persistent à l'égard des éleveurs. On entend souvent dire : « les éleveurs dégradent l'environnement ». Les législateurs qui ne connaissent pas le milieu pastoral risquent de décider par avance de condamner les éleveurs pour toute dégradation, tout dégât des champs, et d'ériger pour ce faire, une série de sanctions. En somme, les efforts investis dans l'élaboration d'une législation pastorale seront fructueux à condition d'impliquer les différentes parties dans le processus, en vue d'assurer la prise en compte de leurs intérêts respectifs et d'aboutir à un véritable consensus.

Pour de plus amples informations sur la Charte Pastorale ou le GRAF, veuillez contacter : Professeur Hubert Ouédraogo, 05 BP 6082 Ouagadougou, Burkina Faso. Courriel : o.hubert@fasonet.bf

Post-scriptum : Le Programme Zones Arides de l'IIED soutient un forum de consultation au Mali, concernant la Charte pastorale nouvellement rédigée à laquelle notre correspondant, le professeur Ouédraogo, a grandement participé. Notre action consiste à aider à la mise en œuvre de la Charte en débattant du texte avec les différentes parties prenantes en vue d'identifier la manière de traduire, dans la pratique, les dispositions de la Charte. Nous rendrons compte de ces activités dans les prochaines éditions de *Haramata*. Les premiers résultats soulèvent des questions importantes qu'il conviendra de résoudre, parmi lesquelles :

Comment intégrer la Charte pastorale à la législation actuelle, de façon à réduire au minimum les ambiguïtés et les doubles emplois ? Quel rôle les organisations pastorales peuvent-elles jouer pour aider à traduire les dispositions de la loi sur le terrain ? Et comment la Charte pastorale peut-elle au mieux s'appuyer sur les communes rurales récemment constituées au Mali ?

ⁱ PRASET (Programme Régional d'Appui au Secteur de l'Elevage Transhumant).

La terre en Afrique australe

Le foncier est une question politique brûlante en Afrique australe. La région est tourmentée par des conditions d'accès inéquitables à la terre alors qu'une forte proportion de gens en dépendent encore pour se nourrir et pour vivre. Cette injustice est particulièrement flagrante en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe où les agriculteurs blancs se sont appropriés de grands domaines et ont repoussé les Africains sur les terres pauvres. Toutefois, si la race était auparavant le principal facteur de l'inégalité dans la distribution des terres, aujourd'hui c'est de plus en plus une question de classe sociale, de pouvoir économique et politique.

Les pays de l'Afrique australe sont en train de réformer leurs politiques foncières, du fait de la rareté croissante des terres et de l'aggravation des conflits. La recherche a un rôle très important à jouer dans l'examen de l'impact de ces mesures politiques en matière de pratique foncière, prévention de conflit et distribution des bénéfices économiques.

La recherche contribue également à identifier les différentes options et modèles possibles en matière de gestion foncière. Par exemple, on a eu tendance à penser que le titre de propriété privée et individuelle était la seule et unique réponse possible aux questions

foncières. Pourtant, toute une série d'autres modèles possibles existent, dans lesquels les organisations à caractère communautaire sont les principaux gérants des ressources foncières dont ils dépendent. De même, beaucoup considèrent que les droits coutumiers devraient disparaître, car dépassés et incapables de contribuer au développement agricole et à la croissance. Pourtant, les recherches démontrent que les systèmes coutumiers peuvent produire un contexte favorable à des pratiques agricoles très dynamiques et ne découragent pas l'investissement agricole.

ZERO est une organisation régionale de défense de l'environnement, basée au Zimbabwe. L'objectif premier de son programme de recherches est d'améliorer les conditions d'existence des communautés rurales en augmentant leur capacité à contribuer aux débats sur la politique foncière et sa formulation. Il concerne particulièrement trois sujets importants : la distribution des terres ; l'accès à la terre ; et la gestion des ressources foncières.

Les premiers résultats de ce programme montrent que les processus de réforme foncière dans la région semblent ne tenir aucun compte de la valeur des systèmes de gestion communautaire des ressources naturelles, en dépit de leur capacité à promouvoir des modes de vie durables. Il apparaît aussi clairement qu'une simple réforme foncière n'est pas suffisante et qu'elle doit s'accompagner d'un

soutien du développement des infrastructures, du crédit et de la commercialisation. Dans certains cas, des institutions (telles que des structures gouvernementales locales) ont été créées, provoquant des tensions sérieuses avec les systèmes traditionnels de gestion. En effet, les deux types d'autorité revendiquent la responsabilité de gérer l'accès à la terre. Dans le même temps, il y a de plus en plus de tension entre les intérêts touristiques et la protection de la nature d'un côté, et les cultivateurs et éleveurs locaux de l'autre. Vu que les premiers sont souvent soutenus par des capitaux étrangers et des organisations de défense de l'environnement, ces derniers sont confrontés à une lutte difficile et inégale.

Outre ses activités de recherche et de conseil, Zéro publie régulièrement un bulletin d'information « *Perspectives on land reform in southern Africa* » qui présente des études, opinions et nouvelles sur les questions foncières de la région.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter : ZERO, PO Box 5338, Harare, Zimbabwe. Courriel : zero@internet.co.zw



ZERO

REGIONAL ENVIRONMENT ORGANISATION



Négociations sur le désert

La Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CCD) a suscité beaucoup de nouvelles structures et activités. Elle a aussi incité un certain nombre de personnes à entreprendre des recherches sur les négociations elles-mêmes en observant, enregistrant et interrogeant différentes parties prenantes engagées dans ce processus.

L'ouvrage d'Elisabeth Corell « *The Negotiable Desert* » examine le rôle joué par les conseillers scientifiques du Panel International d'Experts en Désertification (IPED) et des ONG qui prirent part aux débats. Il vise à évaluer comment chacun des deux groupes a pu contribuer au texte de la Convention et dans quelles mesures leurs opinions ont été entendues.

La Convention sur les Changements Climatiques est souvent montrée en exemple concernant la manière dont un accord

multilatéral sur l'environnement devrait fonctionner. Le rôle des climatologues aura, dès le début, été crucial pour définir la nature du « problème climatique » à résoudre, ses causes sous-jacentes et, donc, la ligne de conduite à suivre. En revanche, les scientifiques ont été beaucoup moins efficaces dans les travaux liés à la désertification, dans la mesure où il n'y a guère d'unanimité sur ce qu'est réellement la « désertification » et, donc, les moyens d'action à adopter. Corell avance que si la compétence qu'apporte l'IPED donne un sens de légitimité et de crédibilité aux processus de la CCD, elle a été surveillée de près par le Secrétariat de la Convention pour s'assurer que les scientifiques ne jouent pas les trouble-fête.

Les ONG qui ont participé aux négociations de la CCD étaient en grande partie des organisations déjà engagées dans des activités de développement ; peu de groupes de pression écologiques étaient présents. Les ONG ont apporté aux négociations un sens des réalités sur le terrain. Les délégués ont considéré, en fait, que les ONG représentaient les populations affectées dans les zones arides. Comme pour l'IPED, cependant, les ONG ne participaient à ces réunions qu'en tant qu'observateurs et, donc, tout en étant capables d'influencer les décisions par leur rôle de conseillers, elles ne pouvaient pas elles-mêmes prendre part au processus de décision. L'auteur conclut que le

savoir-faire et la « sagesse » des ONG a joué un rôle plus important que celui du panel officiel de scientifiques en termes d'orientation des négociations. Cela parce que les ONG présentes ont fonctionné comme un groupe de pression efficace tout au long des réunions et produit une documentation et des activités abondantes pendant les sessions afin d'attirer l'attention sur les questions clés.

Cette étude intéressante permet d'en savoir plus sur le processus de négociation à la CCD et sur les questions plus générales concernant le lien entre la science, la société et les décideurs. « *The Negotiable Desert* » est disponible auprès du Tema Institute, Department of Water and Environmental Studies, Linköping University, S-581 83 Linköping, Suède.

Où va le CG ?

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) est constitué de 16 organismes de recherche en agriculture de haut niveau, soutenus par un grand nombre de nations et d'organismes internationaux. S'appuyant sur les grands succès des années 1950 et 1960 qui ont vu les rendements de blé et de riz augmenter considérablement, ces instituts travaillent maintenant dans de nombreux domaines tels que la pisciculture, l'élevage et la production de cultures tropicales. Parmi ces organismes, on citera

l'International Livestock Research Institute (ILRI, basé au Kenya), *l'International Crop Research Centre for the Semi-Arid Tropics* (ICRISAT, dont le siège social se trouve en Inde), et *l'International Food Policy Research Institute* (IFPRI, basé à Washington, DC).

Avec un budget global de plus de 330 millions de dollars US, les centres du CG peuvent se targuer d'avoir des chercheurs de très haut niveau, des équipements ultra-modernes et des banques génétiques substantielles de plantes du monde entier. Pourtant on s'inquiète de plus en plus de leur futur, de ce qu'ils font, de la manière de le faire et du soutien public qu'ils devraient recevoir. Plusieurs donateurs ont réduit leur contribution financière et l'on parle même de fermer certains centres ou de les fusionner.

Au cours des premières semaines de ce nouveau siècle, une conférence par courrier électronique permet d'échanger de nombreuses opinions contradictoires sur ce que le CG devrait faire et ses nouvelles priorités. Elle aura montré qu'il y a un réel besoin de financement public pour faire avancer la science au niveau mondial, mais la manière de le faire suscite des propositions divergentes.

Plusieurs facteurs semblent avoir provoqué cette remise en cause du système CG. D'abord la révolution biotechnologique a été, en très grande partie, le fait du secteur privé qui a des

capacités scientifiques bien supérieures à celles dont le CG – et les autres centres de recherche financés par les deniers publics – disposent. Certains proposent que les instituts du CG négocient des accords avec la filière agro-alimentaire pour accéder à sa technologie, en échange de matériel génétique issu de leurs banques de gènes. Toutefois, d'autres y voient une sorte de trahison du rôle que les instituts CG se doivent de jouer pour le bien de l'humanité dans son ensemble.

Deuxièmement, le CG a développé une palette très étendue d'activités et a tenté de faire le grand écart entre la science de haut niveau et les activités de développement avec les agriculteurs, à la suite de critiques selon lesquelles le groupe privilégiait trop le travail en laboratoire. Pourtant, dans ces deux domaines, le CG se trouve en compétition avec beaucoup d'autres acteurs menant le même genre de travaux. Où le CG doit-il concentrer ses efforts ? Essayant de trop en faire, il éparille ses ressources. Le futur du CG passe par une plus grande volonté et capacité d'établir des partenariats avec nombre d'acteurs différents.

Troisièmement, le financement de l'aide au développement a chuté et s'est écarté des engagements de long terme pour la recherche au profit des nouveaux sujets d'actualité, tels que la pauvreté, la lutte contre les narcotrafiquants et la globalisation. Ainsi, de moins

en moins de donateurs sont prêts à assurer le financement régulier à long terme nécessaire pour maintenir une équipe centrale de chercheurs de haut niveau.

Pourtant, le besoin d'un système de recherche mondial au service du public n'a jamais été aussi urgent. Les défis auxquels l'agriculture mondiale est confrontée n'ont jamais été aussi grands. Nous devons développer des systèmes à forte productivité pour les zones agricoles moins fertiles et mieux utiliser les systèmes agro-écologiques pour réduire les dégâts causés à l'environnement dans les zones plus fertiles. Que ce soit dans les pays pauvres ou riches, nous devons trouver des façons d'assurer la pérennité de notre industrie agro-alimentaire et de préserver l'environnement tout en améliorant et en sécurisant les conditions de vie des populations rurales.

Si la mondialisation ouvre beaucoup de nouveaux horizons, elle pose également des défis énormes. Il n'est pas sûr que les petits exploitants bénéficieront de la vague actuelle de progrès technique et d'intégration commerciale. Comment pouvons-nous assurer que la biotechnologie et les avancées en génie génétique apportent des bienfaits équitables à tous ? Peut-être que le CG devrait se recentrer sur les agriculteurs les plus pauvres, car ils sont les moins bien placés pour bénéficier du financement du secteur privé.

Au cours d'une réflexion récente sur les



liens entre recherche agricole et pauvreté, le CG note qu'une productivité agricole plus forte devrait faire augmenter les revenus et les emplois agricoles, abaisser les prix des produits alimentaires sur le marché, apporter de nouvelles possibilités de gagner sa vie en milieu rural et favoriser la croissance économique au niveau national. Ainsi, le CG a encore un rôle déterminant à jouer s'il parvient à concentrer ses efforts sur les populations et les régions qui, autrement, risquent de passer à côté de la révolution biotechnologique.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site du CGIAR : www.cgiar.org. Consultez aussi www.egfar.org à propos de la conférence à Dresde, fin mai, sur le thème « vision mondiale commune » pour la recherche et le développement agricoles.

La recherche sur l'environnement du Sahel

Cette édition spéciale du Journal Danois de Géographie contient treize articles sur toute une série de questions importantes pour pérenniser la zone soudano-sahélienne. Le chapitre d'introduction examine les difficultés de méthodologie rencontrées dans une recherche pluridisciplinaire et le besoin de réconcilier – afin d'établir une véritable collaboration – les programmes d'action et les



méthodes pratiques, souvent contradictoires, des sciences physiques et humaines.

Les articles suivants effectuent une analyse très complète et de grande envergure des questions d'utilisation des terres d'un point de vue politique, économique, social, culturel, biologique, historique et technique. Un chapitre fascinant explore l'art de forger et maintenir des alliances qui transcendent souvent la zone « locale » du litige pour assurer le contrôle des ressources essentielles. Un autre chapitre met en lumière la question de l'identité culturelle afin d'expliquer pourquoi les agropastoralistes Rimaybe ont généralement mieux réussi à faire face aux difficultés périodiques et aux pénuries alimentaires que leurs anciens « maîtres », les Peuls. Plusieurs autres chapitres traitent des difficultés inhérentes à combiner les connaissances locales et la technologie la plus moderne pour expliquer les changements

environnementaux et étudier les tendances.

Dans l'ensemble, cette collection d'articles illustre l'extrême complexité et diversité des stratégies en matière de gestion foncière au Sahel. L'ouvrage atteste aussi la nature dynamique du Sahel et de ses habitants qui, en dépit de l'adversité du climat, continuent à réussir à vivre dans des circonstances difficiles. L'aide au développement doit reconnaître ce dynamisme et exploiter cette capacité d'adaptation si elle veut contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions de vie dans cette région fragile mais remarquablement résistante.

Journal Danois de Géographie – Edition spéciale Vol. 2, 1999. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez contacter : Institute of Geography, Université de Copenhague, Oster Voldgade 10, DK-1350, Copenhague K, Danemark. Fax: +45 35 32 25 01



Convention sur la biodiversité : quels enjeux pour les zones arides ?

La question de la biodiversité est devenue d'actualité suite à l'élaboration en 1992 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) sous l'égide des Nations Unies. De même, les questions concomitantes telles que la biosécurité et « l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce » (TRIPs en anglais) sont débattues au niveau intergouvernemental. Dans ce nouveau numéro d'*Haramata*, nous donnons un bref aperçu de ce qui se passe sur le plan international en matière de biodiversité et des implications pour les zones arides.

La biodiversité est, à proprement parler, la diversité biologique et concerne la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Le terme « agrobiodiversité » ou diversité biologique agricole est « la variété et la variabilité des animaux, des plantes et des micro-organismes nécessaires pour maintenir les fonctions essentielles de l'écosystème agricole, sa structure et les processus assurant la production de nourriture et la sécurité alimentaire » (définition de la FAO-CDB, 1998). Préserver la variabilité génétique est l'une des clés de l'agrobiodiversité mais elle concerne aussi, par exemple, les micro-organismes du sol qui jouent un rôle crucial dans la décomposition de la matière organique, la fixation de l'azote et du phosphore, et les processus d'absorption. L'agrobiodiversité assure aussi d'autres fonctions pour l'agriculture, telles que la pollinisation et la lutte contre les insectes, et contribue au développement rural par le biais du tourisme et d'autres initiatives (Pimbert, 1999). En mettant l'accent sur l'agrobiodiversité, on souligne du même coup l'importance de la préservation de la biodiversité dans les écosystèmes façonnés par l'homme. Ces systèmes étaient auparavant considérés moins intéressants en termes de biodiversité ; cependant, des recherches récentes ont montré que certains systèmes agricoles peuvent être aussi riches en espèces variées que les environnements naturels.

L'agrobiodiversité est particulièrement importante pour maintenir la productivité et la résistance des systèmes de culture et d'élevage dans des environnements précaires, divers et vulnérables tels que les zones arides. La plupart des agriculteurs dans ces régions se préoccupent beaucoup de la diversité génétique et cherchent à conserver un grand nombre de variétés de cultures, adaptées à des types de sol et des niveaux de précipitations particuliers, ainsi qu'aux préférences culinaires (Mortimore, 1998). Les conditions de vie peuvent aussi dépendre du recours à toute une série de ressources « naturelles », dans les champs, les terres communes et le long des cours d'eau. La stabilité des systèmes pastoraux dépend de l'accès à divers écosystèmes ; par exemple, la conversion des bas-fonds en terres agricoles peut

sérieusement fragiliser les conditions de vie des éleveurs. La biodiversité possède également une dimension culturelle (forêts sacrées, animaux totems) et sa conservation peut contribuer à créer des sources de revenus supplémentaires. L'arrêt et le recul de l'érosion



Marc Schlossman/Panos Pictures

Oldenoi L'engai, volcan actif considéré comme sacré par les Massaï de Rifi Valley, Tanzanie

de l'agrobiodiversité peuvent se faire à travers le renforcement des droits locaux d'accès aux ressources, la promotion d'une gestion locale et flexible et le développement des connaissances (Pimbert, 1999).

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

Les principaux objectifs de la Convention consistent à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et un partage juste et équitable des bénéfices tirés des ressources

génétiques. La CDB a reçu un accueil favorable du public et un soutien financier, et constitue une véritable tribune permettant de débattre de la biodiversité, de son importance pour les gens et de la manière dont elle peut être utilisée et préservée. La CDB aura été le premier traité international à reconnaître le rôle vital du savoir traditionnel, des innovations et pratiques en matière d'environnement et de développement durable, et à encourager leur protection par l'intermédiaire de Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) ou tout autre moyen. Les communautés locales sont désormais considérées comme ayant un rôle important à jouer dans l'application de la CDB et de nombreux groupes autochtones sont représentés aux réunions de la Convention.

La CDB et les zones arides

Les discussions sur la biodiversité gravitent essentiellement autour de la conservation des habitats naturels, la préservation de leur diversité et les actions à mener pour éviter l'extinction des espèces. Les zones arides étaient considérées comme des régions ayant peu d'intérêt pour la biodiversité et on pensait que la Convention n'avait pas grand chose à leur offrir.

Ce point de vue a changé. Les zones arides couvrent une grande partie de la planète, abritent des espèces uniques avec des caractéristiques intéressantes et sont également à l'origine de nombreuses cultures importantes, notamment des céréales et des légumineuses. C'est le berceau de beaucoup d'espèces et d'essences résistantes à la sécheresse. La « bioprospection » des « micro-organismes extrémophiles » constitue une approche prometteuse (voir l'encadré ci-après). Les zones arides sont aussi le lieu d'origine de toute une variété de plantes médicinales, aromatiques et ornementales tandis que certaines plantes halophiles pourraient devenir d'importantes plantes cultivées (PNUE/CDB/SBSTA, 1999).

Dans les zones arides d'Afrique de l'Ouest, la plupart des espèces résistent très bien à la pression combinée des variations climatiques et

du pâturage saisonnier. Elles sont capables de se remettre de sécheresses sévères, bien que lentement. Les grands coupables d'une perte de biodiversité sont : l'expansion de l'agriculture au détriment des forêts et des bas-fonds ; l'utilisation croissante de certaines essences d'arbres dans la construction et pour la fabrication d'outils ; la réduction du nombre d'animaux sauvages ; la réduction de la diversité génétique dans les cultures traditionnelles locales telles que le sorgho, le mil et les légumineuses. Des banques de gènes internationales importantes ont été créées par l'ICRISAT (IPED, 1994) et d'autres institutions (ex. SEPASAL, Kew Gardens).

La biodiversité dans les zones arides commence à recevoir une attention plus spécifique au sein de la CDB par l'intermédiaire d'une « approche écosystèmes » qui se développe actuellement. La prochaine Conférence des Parties qui se tiendra à Nairobi en mai 2000, examinera

La « bioprospection »

La bioprospection consiste à rechercher des ressources génétiques en vue de leur exploitation. Ces activités commerciales peuvent dégager des profits considérables bien que les risques soient très élevés. Une grande partie de la biodiversité mondiale se trouve dans les zones rurales des pays en développement. Toutefois, dans le passé, les pays en développement ont peu bénéficié de la bioprospection, tandis que les sociétés des pays développés engrangeaient les profits. L'inquiétude suscitée par cette situation a conduit la CDB à mettre l'accent sur les questions d'équité, tant sur le partage des bénéfices que sur l'accès aux ressources génétiques et à toute technologie qui en découle, qu'elle soit brevetée ou pas. Plusieurs projets pilotes sont actuellement en cours pour mettre en place des fichiers informatiques prenant en compte les droits et les préoccupations des populations locales. Ainsi, par exemple, le Registre Populaire de la Biodiversité en Inde et l'emploi des Systèmes d'information géographique (SIG) dans l'élaboration de bases de données en Nouvelle-Zélande (Leonard et Toulmin, 1999).



Récolte de céréales, Akaki District, Shewa, Ethiopie

la biodiversité dans les écosystèmes en zones arides, lesquels sont considérés comme particulièrement fragiles. La CDB cherche également à coopérer avec la Convention Contre la Désertification (CCD) en vue d'identifier des priorités communes.

Conflits d'intérêts

Les négociations sur la biodiversité, en particulier dans le contexte de la CDB, ont déclenché des conflits d'intérêts majeurs à propos des ressources et suscité un débat fondamental sur les risques associés aux changements technologiques, à l'éthique et à l'équité. Les plus importants points de divergence sont : comment réconcilier l'objectif de la CDB de protéger les connaissances traditionnelles et les droits des communautés, avec les dispositions légales des accords internationaux sur les droits de propriété (voir encadré ci-après) ; comment répondre aux inquiétudes sur les risques et les bénéfices potentiels des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) ; comment aborder les questions éthiques et commerciales soulevées par l'existence et le développement de banques internationales de gènes « *ex-situ* » ? On s'inquiète aussi de plus en plus de la concentration des nouvelles technologies et brevets entre les mains d'un nombre limité de grandes multinationales.

Les droits de propriété intellectuelle

Les traités internationaux tels que l'Accord TRIPS adopté en 1994, protègent les droits de « propriété intellectuelle » en décernant des brevets pour « toute invention, de produit ou de procédé (...) à condition qu'elle soit nouvelle, qu'elle implique une activité inventive et qu'elle soit susceptible d'application industrielle ». Ainsi, la découverte d'un processus se produisant naturellement n'est pas brevetable, alors que l'invention d'une manière d'extraire un élément actif dans une plante ou le développement d'un nouvel emploi d'un organisme naturel peuvent être protégés par un brevet. Ces régimes de brevet servent à protéger les droits des sélectionneurs commerciaux et des sociétés de biotechnologie mais semblent inadaptés à la protection des connaissances traditionnelles détenues par les communautés locales, en dépit du fait que ces connaissances sont de plus en plus souvent le point de départ des recherches industrielles sur les ressources génétiques. Les connaissances traditionnelles se qualifient rarement pour la protection par des brevets car elles ne sont généralement pas considérées comme « nouvelles ». Même lorsque les technologies concernent des développements relativement récents, les connaissances détenues par les communautés traditionnelles sont souvent estimées comme faisant partie du « domaine public », c'est-à-dire communément connues ou partagées par un groupe important de gens. Par ailleurs, un tel groupe ne pourrait déposer un brevet que s'il obtenait une reconnaissance en tant qu'entité juridique. Et quand le savoir n'est détenu que par quelques particuliers, il est hautement improbable que ceux-ci puissent exercer leurs TRIPS à cause du coût élevé des demandes d'enregistrement et de la protection des brevets.

L'accord sur les TRIPS contredit les principes de la CDB. Alors que la CDB s'inscrit dans le principe de partage des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques, les TRIPS eux favorisent la privatisation. La CDB reconnaît les droits des communautés, tandis que les TRIPS protègent les droits des particuliers (y compris des entreprises). L'UICN a lancé un projet visant à assurer la cohérence

entre la CDB et l'OMC, visant à renforcer les synergies entre les régimes de TRIPS et la CDB, notamment sur l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles (Leonard et Toulmin, 1999).

La biosécurité et les TRIPS sont aussi des questions en conflit avec la libéralisation du commerce, comme l'ont exprimé certains groupes de pression au cours de la dernière conférence de l'OMC à Seattle, en 1999. Les inquiétudes des consommateurs à propos des OGM peuvent désormais être prises en compte en vertu du Protocole sur la Biosécurité récemment convenu (voir l'encadré ci-dessous). Toutefois, ce protocole ne traite pas de la sécurité des champs d'expérimentation de cultures GM, lesquels semblent prendre de plus en plus d'ampleur dans les pays en développement. La CDB et les questions concomitantes telles que la bioprospection, les TRIPS, les banques génétiques et les cultures GM vont prendre une importance grandissante pour les zones arides. Tant les gouvernements que la société civile devraient s'y préparer.

Le Protocole de Cartagena sur la biosécurité

Après cinq années de négociations, les Ministères de plus de 130 pays ont enfin conclu, à Montréal, un accord concernant le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, le 29 janvier 2000. Ce document de portée juridique vise à protéger l'environnement des risques associés aux mouvements transfrontaliers d'organismes vivants modifiés (OVM) issus de la biotechnologie. L'enjeu était de savoir si un pays pouvait restreindre l'importation d'OVM (y compris les cultures, graines, virus et viroïdes)¹ du fait des risques pour l'environnement et de la perte de biodiversité. Les consommateurs, notamment dans l'Union européenne et la plupart des pays développés, exigent des mesures de sécurité strictes dans le commerce des OVM. Les producteurs de cultures génétiquement modifiées, qui sont essentiellement basés aux Etats-Unis et au Canada, sont très opposés à ces restrictions : ils insistent que leurs produits sont inoffensifs et avancent que les inquiétudes exprimées ne sont qu'un

prétexte pour continuer à protéger de la concurrence les agriculteurs européens « inefficaces ».

Le Protocole de Cartagena est le premier accord de réglementation du commerce des OVM. Il impose aux exportateurs de fournir aux autorités nationales compétentes du pays importateur des informations sur l'origine et la destination de l'OVM avant son importation. Le Protocole sur la Biodiversité permet aux pays de bloquer les importations d'OVM selon le principe de précaution lorsqu'il n'existe pas suffisamment de preuves scientifiques de leur innocuité. L'établissement de la preuve est donc à la charge des producteurs qui doivent démontrer que leurs OVM sont inoffensifs, contrairement aux dispositions de l'OMC où l'établissement de la preuve est à la charge du gouvernement cherchant à empêcher ces importations. D'après la réglementation de l'OMC, les Etats n'ont pas le droit de bloquer l'importation de certains produits (tels que la viande et le lait aux hormones) tant qu'ils n'ont pas de preuves scientifiques des risques encourus.

Références

- Panel International d'Experts en Désertification (IPED), du sous-groupe Biodiversité**, 1994. « *Biological diversity in drylands of the world* ». INCD.
- Leonard, R. et Toulmin, C.**, 1999. « *Traditional Knowledge: building linkages between environmental conventions and initiatives* ». Rapport préparé pour le Secrétariat de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification. IIED.
- Mortimore, M.**, 1998. « *Roots in the African dust, sustaining the drylands* ». Cambridge University press.
- Pimbert M.**, 1999. « *Sustaining the functions of agricultural biodiversity* ». Collection Gatekeeper, no. 88, IIED, Londres.
- PNUE/CDB/SBSTTA**, 1999. Evaluation du statut et des tendances et options de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique terrestre : écosystèmes des zones désertiques, méditerranéennes, arides, semi-arides, des pâturages et des savanes. PNUE.

Pour de plus amples informations, consultez : <http://www.biodiv.org>

Note : (1) « Organisme vivant » est défini dans le Protocole comme « toute entité biologique capable de transférer ou de répliquer du matériel génétique, y compris des organismes stériles ».



En restant à la même place, on peut tuer une région

Ces mots prononcés par un éleveur Etanga de Namibie, résumant la logique fondamentale à la base de la mobilité pastorale et des systèmes de transhumance dans les zones arides en Afrique. L'irrégularité des précipitations fait que les zones de pâturages naturels sont largement dispersées et changent de façon imprévisible. La mobilité, de formes et de degrés divers, est le facteur essentiel qui permet d'élever un nombre relativement important d'animaux dans un environnement hautement instable.

Cette mobilité est le sujet d'un nouvel ouvrage publié par Maryam Niamir-Fuller. Huit études de cas venant des quatre coins d'Afrique présentent des arguments incontestables en faveur de la mobilité pastorale qui, loin d'être une relique du passé, continue d'être un élément central des stratégies d'utilisation des pâturages. Les études de cas mettent en valeur la diversité et la complexité des systèmes coutumiers de gestion qui continuent à réguler le mouvement des animaux ainsi que l'utilisation et l'accès aux ressources naturelles. Des exemples montrent combien les politiques gouvernementales sont inadaptées et comment la législation foncière déstabilise ces systèmes, et par suite dégrade les conditions d'existence pastorale et contribue à la détérioration de l'environnement.

Le besoin de mobilité pastorale est de plus en plus reconnu par les décideurs politiques comme un élément essentiel d'une gestion durable

des terres pastorales africaines. Ce qui est moins clair, c'est la nature des accords institutionnels nécessaires pour assurer une bonne gestion de ces terres, au delà des frontières nationales, et le rôle des gouvernements et des communautés pastorales. Ce livre évoque quelques-unes de ces questions et conclut avec un chapitre pertinent sur les principes à observer pour légitimer la mobilité pastorale en tant que stratégie de gestion des ressources naturelles en zones arides.

« *Managing mobility in African Drylands. The legitimization of transhumance* ». Publié par Maryam Niamir-Fuller. IT Publications,



1999. Prix : 17.95 £ ou 29.95 \$US. IT Publications, 103-105 Southampton Row, Londres, WC1B 4HH, UK. Courriel : orders@itpubs.org.uk

Un troupeau en route vers les pâturages d'hivernage au Nigeria. Source: « *La gestion des fourrages* » W. Bayer & A. Water-Bayer.

Gestion coutumière de conflits armés

Les zones arides d'Afrique orientale sont continuellement en conflit. C'est tout particulièrement le cas de la région où se touchent le Kenya, l'Ouganda et le Soudan, région occupée par les Pokots et les Turkanas au Kenya, les Pokots et les Karimojongs en Ouganda et les Toposas et les Dingas dans le sud du Soudan. De toutes ces communautés



pastorales, ce sont les Karimojongs qui semblent avoir le plus souffert des conflits au fil des ans, bien que peu de gens dans la région soient prêts à l'admettre. En effet, les Karimojongs sont généralement perçus comme les instigateurs des conflits, semant le trouble chez leurs voisins.

La nature des conflits dans la région pastorale de Karamoja est, toutefois, assez particulière dans la mesure où c'est avant tout une question intra-ethnique opposant des Karimojongs à d'autres Karimojongs. Même si les protestations les plus vives concernent les mouvements des Karimojongs dans les régions environnantes en Ouganda ou au-delà de la frontière, au Kenya, en réalité ce sont les combats fratricides entre Karimojongs qui sont les plus fréquents et violents, entraînant de nombreux morts et d'importants dégâts.

L'arrivée d'armes automatiques en Karamoja est en partie responsable de la gravité du conflit dans cette région. Depuis que, d'une manière ou d'une autre, les Karimojongs ont acquis des armes automatiques, les tentatives du gouvernement ougandais de les désarmer (1986) ont échoué, les troupes gouvernementales ayant essuyé de nombreux revers. Le Président Museveni a alors déclaré publiquement que les Karimojongs étaient libres de garder leurs fusils. En conséquence, les jeunes guerriers portent des AK-47 en Karamoja comme les Massaï portent leurs fameuses lances. Ce port d'armes « légitime » a changé l'ordre social de la société, en retirant le pouvoir et l'autorité des institutions des anciens pour les mettre dans les mains des jeunes guerriers armés.

Un certain nombre d'organisations tentent actuellement de renforcer les mécanismes traditionnels de gestion des conflits et de ramener la paix dans la région. Actuellement, on doit l'une de ces initiatives au Programme de développement agropastoral de la Karamoja, un projet de la Fédération mondiale luthérienne (LWF) dans le district de Moroto. L'un des principaux objectifs du projet était de déterminer s'il était possible de travailler avec les institutions coutumières pour gérer les conflits et rétablir la paix. On craignait, en effet, que les institutions coutumières qui doivent être loyales aux intérêts d'un clan, ne fassent

qu'exacerber les conflits, au lieu de les apaiser.

Un examen indépendant de cette mission a conclu que - s'il est vrai qu'il est risqué d'adopter une approche clanique dans une région comme la Karamoja, avec ses fortes loyautés ethniques et tribales - ce n'est pas une raison suffisante pour rejeter cette approche. Ce qui est réellement important, c'est la légitimité reconnue à ces institutions par les habitants eux-mêmes, qu'ils soient victimes ou coupables ; ceux-ci conviennent qu'elles doivent rechercher une solution. Cet examen recommande une approche cherchant, à long terme, à établir les conditions d'un engagement positif entre les Karimojongs et le reste de la société ougandaise. Ce ne sera pas possible sans remettre en cause les aspects négatifs des fortes loyautés ethniques.

Article écrit par Michael Ochieng Odhiambo. Pour de plus amples informations et une copie du rapport, veuillez contacter : The Coordinator, Karamoja Resource and Policy Centre, P.O.Box 21, Moroto, Ouganda. Courriel : moroto@lwf.bushnet.net

Pour une gestion durable des terres pastorales

La réussite de la gestion des terres et du développement pastoral dans les zones arides ne suppose pas que le gouvernement dise aux éleveurs combien d'animaux ils devraient avoir ou s'ils peuvent déplacer librement leurs troupeaux pour suivre les pluies et trouver de nouveaux pâturages. Cela ne passe pas non plus par des projets d'investissement dans des systèmes coûteux de gestion ou de production améliorée de fourrage dans le but de « contrôler » la nature. Tout cela, et bien plus, a déjà été essayé avec très peu de résultats aussi bien sur l'environnement que sur les conditions d'existence des habitants.

Ce que les zones arides nécessitent, c'est de mettre en place des



systèmes de gestion capables de perdurer face à de grandes variations spatiotemporelles. Il est donc crucial de surveiller ces variations pour informer les décideurs politiques et la population locale. Celle-ci s'informe tout le temps pour savoir où se trouvent les ressources et, à partir de cela, décider des routes de transhumance d'une année sur l'autre. Les gouvernements doivent aussi le faire, mais à plus grande échelle, d'une part pour se préparer à gérer des situations de crise comme la sécheresse, et d'autre part

pour suivre les changements de la couverture végétale et de l'approvisionnement en eau, et identifier les tendances à long terme d'origine climatique ou humaine.

Ces questions étaient au centre du débat lors de l'atelier international qui s'est tenu au royaume d'Arabie Saoudite, en 1996, sur l'utilisation durable des terres pastorales et le contrôle de la désertification. Le but de cet atelier était d'examiner et d'échanger des informations sur le potentiel des nouvelles avancées technologiques en matière de surveillance de ces terres : imagerie par satellite, relevés aériens, recueil de données et systèmes d'alerte anticipée. Il s'agissait aussi d'examiner l'expérience acquise dans le développement durable des terres pastorales et le contrôle de la désertification, basé sur des systèmes de gestion coutumière.

Les résultats de cet atelier ont été publiés par l'IFAD et représentent une collection très riche et diverse de documents. Y sont présentés des mesures pour restaurer la pérennité écologique dans les systèmes pastoraux et d'élevage, des modèles et technologies de surveillance environnementale et leur adaptabilité aux usagers des ressources locales, un bilan de l'expérience acquise en matière de gestion durable des terres pastorales, et certains principes pour assurer une exploitation durable de ces ressources à l'avenir.

“Drylands: sustainable use of rangelands into the twenty-first century” publié par Victor R. Squires & Ahmed E. Sidahmed. Collection

IFAD : Rapports Techniques, 1998. Pour en commander un exemplaire, veuillez contacter : IFAD, Via del Serafico, 107 – 00142 Rome, Italie. Courriel : ifad@ifad.org

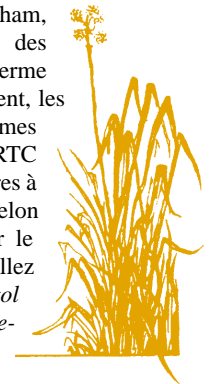
A paraître

« Working With Conflict – Skills and Strategies for Action »

Cet ouvrage à paraître est un livre pratique qui propose des idées, des méthodes et des techniques pour comprendre et travailler en situation de conflit. Il repose sur les perceptions de praticiens et de communautés ayant une expérience de première main de la gestion des conflits. Le contenu reflète la sagesse et l'expérience collectives de quelque 300 praticiens du monde entier qui ont travaillé avec *Responding to Conflict* (RTC) depuis 1991.

A propos de Responding to Conflict (RTC)

Responding to Conflict est une organisation internationale à but non lucratif, basée à Birmingham, au Royaume-Uni. Elle dispense des conseils, des formations transculturelles et un soutien à long terme aux gens travaillant pour la paix, le développement, les droits et le secours d'urgence aux sociétés victimes ou menacées par les conflits violents. Le RTC travaille en plusieurs langues et avec des partenaires à différents niveaux, depuis la base jusqu'à l'échelon gouvernemental et international. Pour contacter le RTC ou commander leur nouveau livre, veuillez écrire à : *Responding to Conflict, 1046 Bristol Road, Selly Oak, Birmingham B29 6LJ, Royaume-Uni. Courriel : enquiries@respond.org*



Pour des microfinancements durables

La population rurale dépend d'un accès au crédit et à l'épargne pour établir une exploitation ou un petit commerce, pour répartir les risques et pour thésauriser en vue de dépenses et besoins futurs tels qu'un mariage ou l'achat de matériel. Les services financiers non-officiels, que l'on trouve pratiquement partout, sont disponibles auprès de négociants, membres de la famille, voisins et groupes de créditeurs ou réseaux de soutien.

Les institutions financières comme les banques et les coopératives sont souvent rares en zone rurale. Dans le passé, beaucoup de gouvernements ont créé des banques de crédit agricole mais en général, elles dépendaient fortement de subventions. Nombre de ces banques n'offraient pas de services adaptés et accessibles aux agriculteurs les plus pauvres. Beaucoup disparaissaient dès que les subventions diminuaient. Par ailleurs, de nombreuses ONG ont mis en place des systèmes de crédit mais ils ont tendance, eux aussi, à ne fonctionner que tant que l'ONG est présente.

Depuis les années 1980, sont apparus de nouveaux types d'établissements financiers qui s'occupent explicitement des plus démunis. Ces organismes de microfinancement, d'abord apparus en Asie et en Amérique latine, appliquent les enseignements tirés d'expériences précédentes en matière d'octroi de crédit pour générer un système financier informel qui fonctionne mieux.

La Grameen Bank au Bangladesh est l'un des exemples les plus connus. Fondée dans les années 1970, dans le cadre d'un projet ONG, elle donne explicitement la priorité aux populations rurales pauvres, et donne accès au crédit et à l'épargne, par le biais de petits groupes autosélectionnés, pour mener diverses activités. Elle part du principe que le pauvre peut être solvable. Les membres doivent estimer si une personne déposant une demande d'emprunt est digne de confiance et sont collectivement responsables du remboursement. Ils n'ont pas à fournir de nantissements mais un dépôt d'épargne est obligatoire.

Les institutions financières rurales doivent associer crédit et épargne au sein d'un même montage financier, car ce sont les deux composantes essentielles d'une infrastructure financière durable. Il est vital de s'assurer que les prêts soient remboursés et que les frais des prestations de service soient couverts ; il est aussi vital que l'approche de groupe à la microfinance soit stimulée. Ces groupes font la première évaluation de la capacité des emprunteurs potentiels à rembourser et couvrent une partie des frais de transaction.

Les systèmes de microfinancement devraient aussi ajuster leurs produits aux besoins de leurs clients et pas le contraire. Ils ont à développer des méthodes créatives et rentables de prestation de service. Ces nouveaux organismes de financement, de plus en plus conscients des barrières qui existent pour certains groupes (femmes, nomades, etc.), doivent chercher à faciliter l'accès à leurs services.

Le soutien des donateurs est passé de la provision de fonds pour du crédit pas cher à la création d'établissements et de systèmes de microfinancement. Pourtant, la prestation durable de services financiers en milieu rural reste une tâche difficile pour ces établissements. La plupart des agriculteurs ont besoin de crédit à la même époque de l'année, vu le caractère saisonnier de leurs activités, tandis que les aléas climatiques peuvent toucher beaucoup d'entre eux en même temps, avec pour conséquence un risque de généralisation des défauts de paiement. Cela pose des problèmes sérieux de trésorerie.

Pour de plus amples informations, consultez les sites <http://www.undp.org/uncdf> et <http://www.soc.titech.ac.jp/icm>, et le site francophone Inter-réseaux : <http://www.rio.net/inter-reseaux>, lequel a lancé un groupe de discussion sur la microfinance liée à l'agriculture.



Les petits commerces dépendent de l'accès au crédit et à l'épargne

Une nouvelle vision de la pauvreté

En quelques années, les études sur la pauvreté se sont beaucoup multipliées : comment la mesurer et quels sont les meilleurs moyens d'aider les pauvres à y échapper ? L'engagement pris par de nombreux pays de l'OCDE de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue d'ici l'an 2015 a apporté beaucoup de nouvelles contributions à la réflexion sur le sujet. Le rapport de la Banque mondiale sur le développement est aussi axé cette année sur la pauvreté.

Pourquoi ce regain d'intérêt pour la pauvreté ? Pour des raisons assez évidentes. L'expérience ces dernières années nous a montré qu'un grand nombre de gens dans le monde vivent dans des conditions tout à fait choquantes, aussi bien pour leur dénuement matériel et leur manque d'accès à des ressources élémentaires comme l'eau potable, que pour d'autres aspects plus intangibles de la vie. Ainsi, par exemple, on estime que près du quart de la population mondiale – c'est-à-dire environ 1,3 milliard d'êtres humains – vivent dans une pauvreté extrême. Cet état d'indigence ne peut se comprendre qu'en combinant plusieurs dimensions, non seulement le manque de revenus ou de possessions, mais aussi le besoin d'un accès garanti aux ressources productives, un logement décent, la capacité de remplir ses obligations sociales et l'accès à des réseaux sociaux fournissant soutien et sécurité.

Il est également devenu clair que les réformes s'appuyant sur les marchés, introduites par les mesures d'ajustement structurel dans de nombreux pays, n'ont pas eu les résultats escomptés en termes d'amélioration des emplois et des revenus pour les groupes les plus démunis. D'autres actions doivent compléter les mesures à caractère commercial pour s'assurer que les pauvres bénéficient des nouvelles opportunités pouvant survenir. Il convient de réfléchir à la manière de donner aux pauvres, par exemple, accès au crédit afin qu'ils puissent s'engager dans de nouveaux secteurs de l'activité économique.

Le terme de pauvreté doit être manié avec beaucoup de

« circonspection » dans la mesure où des gens peuvent être pauvres pour des raisons très différentes et avec des résultats potentiels variés. Ainsi, par exemple, il peut y avoir des injustices systématiques à l'encontre de certains groupes ethniques, ou contre les femmes, ce qui rend très difficile leur accès à de nouveaux secteurs de l'activité économique. Egalement, il peut être très difficile pour ceux qui naissent dans des familles pauvres de s'en sortir pour trouver des moyens d'existence plus productifs, puisqu'ils n'ont pas accès à l'éducation et aux soins de santé et ne connaissent pas les aspirations et les attentes d'une famille qui rendent souvent la promotion sociale possible.

Comment faire entendre la voix des pauvres à tous les niveaux, des pouvoirs publics locaux aux instances nationales et internationales ? Dans les pourparlers mondiaux, les pays pauvres estiment que leurs intérêts sont piétinés par les nations plus puissantes. Plusieurs pays ont conçu des stratégies pour lutter contre la pauvreté (Mali, Ouganda, Ghana), lesquelles prévoient la collecte et la surveillance d'indicateurs pour contrôler leur efficacité, et des examens interministériels des politiques et programmes pour orienter ces derniers toujours davantage vers la lutte contre la pauvreté.

Avec l'attention portée sur l'objectif de réduire de moitié la pauvreté dans les quinze prochaines années, les gouvernements du monde entier devraient s'attacher à mieux écouter la voix des pauvres. Il convient de réfléchir à des façons novatrices de rassembler leurs opinions pour mieux les faire connaître.

Pour de plus amples informations sur ces questions, veuillez consulter : www.ids.ac.uk/ids/pvty ou www.oneworld.org/odi. La Banque mondiale a édité un livre de références pour aider les pays à consolider leurs stratégies de réduction de la pauvreté (www.worldbank.org/poverty/strategies/overview.htm). Vos commentaires sur cet ouvrage sont vivement souhaités, contactez : prsp_sourcebook@worldbank.org



www.ids.ac.uk/ids/pvty





***The poor are not us. Poverty and pastoralism in Eastern Africa.* Publié par David M. Anderson et Vigdis Broch-Due, 1999. 288pp. 14.95 £. ISBN : 0-8525-5265-3, James Currey Ltd, 73 Botley Road, Oxford OX2 0BS**

Que signifie d'être pauvre du point de vue d'un éleveur nomade d'Afrique orientale ? Pendant trop longtemps, les médias occidentaux ont présenté le pastoralisme comme un échec environnemental et économique où les éleveurs s'accrochent à des pratiques archaïques et inefficaces qui détruisent la base même de leurs conditions d'existence. Cette opinion est souvent partagée par les promoteurs du développement et les décideurs politiques qui, depuis l'époque coloniale, ont essayé de « moderniser » les peuples pasteurs, de les sédentariser, de les encourager à réduire leurs troupeaux et abandonner leur style de vie nomade pour l'agriculture et la scolarisation. Pourtant cela n'a jamais marché :



la pauvreté est toujours largement répandue et s'aggrave dans les communautés pastorales qui ont bénéficié de ce « développement » tout autant que dans les autres.

Alors, où est le problème ? Ce livre démontre que le dilemme vient en partie de l'opinion et de la vision que les gens à l'extérieur (partisans du développement, planificateurs, fonctionnaires, etc.) ont de la pauvreté pastorale. Cette vision ne prend pas en compte le fait que la pauvreté n'a pas une cause unique, mais résulte bien d'un faisceau complexe de circonstances, dépendant de valeurs sociales, culturelles et morales et de facteurs historiques, ainsi que de notions plus généralement « occidentales » de manque de nourriture ou d'argent. Avant d'aborder la pauvreté, il faut donc la resituer dans son contexte historique et culturel.

Les sociétés pastorales sont-elles une cause perdue parce que les ménages ont effectivement perdu le contrôle de leur moyen d'existence ? Cette question examine dans quelle mesure la capacité des groupes pastoraux à faire face aux crises périodiques cache en fait une réelle dégradation à long terme du système de production.

L'ouvrage examine aussi l'impact de la paupérisation de la société pastorale. Quelles sont les conséquences de la perte de bétail ou du remplacement progressif du cheptel par de l'argent en tant que moyen d'échange et de thésaurisation, sur les institutions pastorales telles que le mariage et les structures de soutien familial, et sur les relations sociales entre hommes et femmes ? En un mot, comment réagissent les éleveurs nomades eux-mêmes quand ils réalisent que, contrairement à l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes, ils sont devenus des pauvres ?

A travers onze études de cas au Kenya, en Tanzanie et en Somalie, les mythes de la richesse pastorale sont explorés dans le contexte d'une situation dans laquelle les éleveurs pauvres s'appauvrissent et les riches s'enrichissent. Les auteurs estiment que, si l'ampleur et les effets de la pauvreté pastorale sont plus importants maintenant que dans le passé, beaucoup des processus constatés aujourd'hui ne sont pas nouveaux et remontent au siècle dernier et au-delà.

***Fertile ground: The impacts of participatory watershed management.* Sous la direction de : F. Hinchcliffe et al. IT Publications & IIED, Londres. 1999. 285pp. £15.95. ISBN : 1853393894. Contact : iiedUK@iied.org**

La préoccupation grandissante des gouvernements et des donateurs face à la dégradation de l'environnement, la baisse de la



productivité agricole et la pression démographique sans cesse croissante, a amené ces derniers à adopter de nouvelles approches en matière de gestion des ressources naturelles. Cela s'est traduit par un grand nombre de programmes visant à sécuriser les moyens de subsistance et à améliorer la gestion des terres, grâce à la planification participative de l'aménagement des bassins versants.

Fertile Ground présente les résultats d'études de programmes d'aménagement de bassins versants, en examinant leur conception, leur mise en œuvre et leur suivi, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Les 23 études de cas présentées dans cet ouvrage, donne une image riche et complexe de la manière dont on peut aider les communautés locales à s'engager dans des pratiques de conservation des ressources, avec des bénéfices substantiels pour l'écosystème. Ces études – qui traitent du Népal, du Rajasthan, de l'Uttar Pradesh, de la partie occidentale de l'Australie, des hautes terres des Philippines et du plateau Mossi du Burkina – donnent une image fascinante du développement social, de l'autosuffisance et de l'accroissement constant de la productivité agricole.

***Good Practices in Drylands Management.* Ragnar Øygard, Trond Vedeld, et Jens Aune. 1999. Washington, DC : Banque mondiale. Noragric, The Library, PO Box 5001, N-1432 Ås, Norway. Courriel :**

library.noragric@nlh.no. Site Internet de la Banque mondiale sur la gestion des zones arides : www.worldbank.org/drylands

Cet ouvrage est le fruit d'un travail d'analyse et de synthèse sur l'expérience accumulée par la Banque mondiale et par d'autres organismes impliqués dans la gestion des zones arides, tout particulièrement en Afrique. Il propose une série de recommandations sur les « bonnes politiques et pratiques » dans la gestion des zones arides qui sont conformes aux dispositions de la CCD. Ce livre examine tour à tour la gestion des terres de parcours et le développement pastoral, l'agriculture en zone aride et la gestion communautaire des ressources naturelles, les précautions en cas de sécheresse et la prévention des risques. Il reconnaît que les zones arides ont un haut niveau de résistance à la pression des interventions humaines et que, s'il est vrai qu'une dégradation des sols peut se produire, l'essentiel des changements constatés dans la végétation peuvent être attribués aux fluctuations à long terme du climat plutôt qu'à l'utilisation humaine des ressources naturelles. Il donne de nombreux exemples montrant que les populations vivant en zones arides ont développé des pratiques d'utilisation et de gestion des ressources bien adaptées et efficaces, et que leur participation est cruciale pour améliorer la gestion des zones arides. Cet ouvrage sera utile aux décideurs chargés de

développer des stratégies de gestion des zones arides car il s'intéresse aux débats sur des questions politiques au niveau national et mondial, en donnant des exemples précis d'initiatives réussies en Afrique, en Inde et ailleurs.

***Green Land, Brown Land, Black Land: An Environmental History of Africa 1800-1990.* James McCann. 1999. James Currey, Oxford. 201pp. 12.95 £. ISBN: 0-85255-774-4**

Ce livre entreprend d'explorer le processus d'interaction entre le monde physique – plantes, sols, climats et animaux – et l'activité humaine au cours des deux derniers siècles. De nombreux auteurs ont décrit le changement intervenu vers la fin du XX^e siècle comme une dégradation plutôt qu'un simple changement. Ainsi, le déboisement, l'érosion, la dégradation de la fertilité des sols, la multiplication des sécheresses et la perte de biodiversité sont souvent présentés comme le résultat d'une mauvaise gestion locale. S'adressant aux non-spécialistes et aux étudiants, l'ouvrage de McCann fait une synthèse des observations qui remettent en cause ce supposé « déclin » et illustre les processus qui ont conditionné l'histoire de l'environnement en Afrique sub-saharienne pendant la période 1800-1990. Il s'appuie sur les recherches de l'auteur en Ethiopie, au Lesotho, en Afrique du Sud et au Ghana, et sur un examen de la nouvelle génération d'études



empiriques sur le terrain concernant l'évolution historique de l'utilisation des terres, qui résulte elle-même de l'évolution de l'état des ressources naturelles africaines. Ce livre explique comment le mythe du Paradis Perdu est battu en brèche et expose une hypothèse plus réaliste qui suggère que les paysages de l'Afrique d'antan étaient le produit de l'activité humaine. La pertinence et la souplesse des modèles théoriques – surtout ceux de Malthus et de Boserup – qui ont véhiculé les préconceptions sur la dynamique des populations et l'utilisation des ressources naturelles du temps passé, font l'objet d'une réévaluation. De même sont examinés les fondements sur lesquels reposent les inquiétudes plus récentes concernant la dégradation des ressources naturelles et humaines en Afrique.

***Ecole aux champs : pour une démarche de communication.* Hugues Dupriez. Terres et Vie. pp.269. ISBN: 2-87105-19-8. Disponible auprès de Terres et Vie, 13 rue Laurent Delvaux, 1400 Nivelles, Belgique. Fax : +32 67 217 149. Courriel : terres.et.vie@linkline.be**

« Les gens d'ici ont l'impression que la terre ne leur appartient plus ». *Ecole aux champs* s'ouvre sur une collection de récits d'agriculteurs et d'ONG locales sur leur expérience du « développement ». Ils montrent comment les paysans se sont souvent sentis abandonnés et dépossédés par les projets de

développement agricole qui négligent leurs priorités et les forcent à changer leur manière de travailler.

La seconde partie de l'ouvrage donne une vue d'ensemble de l'évolution des approches au développement rural au cours de la dernière décennie. Dans les années 1980, une direction plus prometteuse a été prise. Elle tente de changer radicalement la nature des relations entre les agriculteurs, les organisations agricoles naissantes et les autres institutions de soutien. L'idée est de permettre les paysans – et les paysannes – ainsi que les participants au développement, d'apprendre ensemble et d'échanger leurs expériences en mettant tout le monde sur un pied d'égalité. Cette approche s'appelle la démarche Diobass, à la suite d'un atelier de travail qui s'est tenu dans la vallée du Diobass, au Sénégal, en 1987. A partir d'histoires provenant du Zaïre, Burkina Faso, Tchad, Cameroun et Sénégal, le livre rend compte, de façon convaincante et vivante, de l'évolution de cette approche depuis lors. Il présente aussi des études de cas, des discussions de méthodologie et une série de matériels pédagogiques et de conseils pratiques bien utiles.

Autres lectures que nous avons aimées
***The political economy of democratic decentralisation.* James Manor. Banque mondiale, 133 pp. ISBN : 0-8213-4470-6. The World Bank, 181 H Street, N.W.,**

Washington, D.C. 20433, Etats-Unis. Fax : +1 202 477 6391. Courriel : books@worldbank.org

Quelles seront les conséquences de la décentralisation sur le développement rural ? L'ouvrage donne une vue d'ensemble de la décentralisation, de ses origines, des conditions de sa réussite. Il examine les manières de combler le fossé entre les autorités locales et régionales, de faciliter le soulagement de la pauvreté, et de promouvoir une représentation plus équitable des plus démunis et des femmes.

***Managing agricultural biotechnology: Addressing research program needs and policy implications.* Publié par Joel I. Cohen. ISNAR, Pays-Bas. Collection *Biotechnology in Agriculture*, No.23. 1999. 323 pp. ISBN : 0-85199-400-8. Disponible auprès de CABI Publishing, Wallingford, Oxon OX10 8DE, Royaume-Uni. Fax : +44 1491 833508. Courriel : cabi@cabi.org**

Ce livre traite des choix importants de gestion et de politique concernant la biotechnologie agricole, en s'appuyant sur des études de cas en Amérique latine, en Asie et aux Etats-Unis. Il donne une foule d'informations sur divers sujets tels que les priorités de recherche, l'effet de la biotechnologie sur l'environnement, l'acceptation par le public de ces nouvelles technologies et les droits de propriété.

Renforcement des capacités : guide des meilleures pratiques



Ce guide fait le point sur le renforcement des capacités à gérer l'environnement, à travers l'expérience pratique du Programme d'Assistance Technique pour l'Environnement Méditerranéen (METAP), lancé en 1990. Organisé en quatre volets, il définit d'abord l'approche adoptée par le Programme et précise sa conception du développement durable. Le deuxième volet indique les six processus de renforcement des capacités utilisés par le Programme. Les parties prenantes, les activités et les instruments d'un programme efficace de renforcement des capacités apparaissent avec des exemples dans le troisième volet.



Finalement, ce guide examine les bénéfices que le *Palestinian Environmental National Authority* pourrait tirer du Programme et expose les résultats en termes de renforcement des

capacités institutionnelles. *Pour de plus amples informations, veuillez contacter :*



UNDP/METAP Regional Capacity Building Programme, 30 Misr-Helwan Road, EEAA Building, Maadi, Cairo, 11728 Egypte. Courriel : metap@metap.org et le PNUD, Regional Bureau for Arab States (RBAS), 1 UN Plaza, New York, NY 10017. Internet : <http://www.undp.org/rbas>

Construire sans bois d'œuvre au Sahel

La visite d'une délégation internationale est prévue du 4 au 10 décembre 2000 pour décerner « l'oscar » du Programme de Construction sans Bois au Sahel. La construction sans bois est une option peu chère de toiture qui repose sur la construction d'une voûte et d'un toit en dôme à l'aide de briques d'argile. Plus de 700 maçons ont été formés à cette méthode de construction depuis 1980. L'objectif de cette visite est d'obtenir une compréhension en profondeur des techniques de construction, des méthodes de formation et des approches de gestion de projet utilisées par le programme. Des examens intensifs de sites constitueront une partie importante du travail de la délégation et donneront l'occasion

d'étudier tous les aspects du programme et de rencontrer les responsables de sa réussite. Aucune participation financière à la conférence n'est demandée et les personnes originaires de pays en développement peuvent faire la demande de bourses couvrant une partie des frais de déplacement et d'hébergement. *Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Diane Diacon, Deputy director Building and Social Housing Foundation, Memorial Square, Coalville, Leicestershire, LE67 3TU, Royaume-Uni. Fax : 44 1530 510332. Courriel : BSHF@compuserve.com Internet : <http://www.bshf.org/>*

Approche participative à la gestion de la fertilité des sols

En réponse à la demande croissante de conseils en matière de méthodologie concernant la gestion de la fertilité des sols, l'ESPGRN (Equipe Systèmes de Production et Gestion de Ressources Naturelles) au Mali a rédigé un fascicule sur l'expérience du Sud-Mali. Avec de nombreux diagrammes et illustrations, il guide le lecteur à travers la méthodologie participative de l'ESPGRN destinée à améliorer la gestion des sols. *Pour en commander un exemplaire, veuillez écrire à : ESPGRN/Sikasso, BP 186, Sikasso, Mali. Fax : +223 620 349. Courriel : espgrn@ier-sik.ier.ml*

Formation accélérée de l'Institut Pan-Africain

L'Institut Pan-Africain pour le Développement dont la division pour l'Afrique centrale se trouve à Douala, au Cameroun, poursuit son programme de développement en 2000-2001, avec deux nouveaux cours de formation accélérée de 4 semaines sur les thèmes : microfinance & développement, et la foresterie communautaire & les femmes. L'Institut propose également un cours de 7 mois sur la microfinance & le développement, et deux cours de formation accélérée de 2 mois chacun sur les thèmes : former les formateurs et la population, et Santé & Développement. Les prix, hébergement non-compris, se situent entre 1300 et 2900 euros par étudiant. *Contactez : Ernest Zoeli, PAID, BP 4078 Douala, Cameroun. Fax : +237 40 30 68 / 42 43 35. Courriel : ipdac@camnet.cm / fippass@camnet.cm*



Le projet Nouvelles Forêts

Depuis 1982, le NFP (*New Forests Project*) a aidé plus de 4 000 villages dans plus de 120 pays à reboiser leurs territoires. Le projet fournit gratuitement semences, informations techniques et matériel pédagogique. Dans le

cadre du « *World Seed Program* », il encourage la plantation d'essences à croissance rapide qui fixent l'azote, telles que *Leucaena* et *Glicridia*. La formation agricole dans des centres locaux et les fourneaux à énergie solaire comptent parmi les éléments clés du programme. *Pour plus de détails sur le projet, la disponibilité des semences et les possibilités d'assistance, contactez le NFP : Courriel : mailto:icnfs@erols.com Fax : +1.202.546.4784 Internet : http://www.newforestsproject.com*

Réseaux pour le Développement Rural

L'Inter-réseaux pour le Développement Rural est constitué de plus de 5 000 professionnels francophones du Nord et du Sud, d'horizons différents : organisations agricoles, instituts et universités, mouvements de solidarité, organismes donateurs ainsi que des chercheurs, formateurs, administrateurs et représentants de la société civile. Les membres adhèrent à titre individuel plutôt que pour le compte de leur organisation afin de promouvoir une plus grande liberté d'expression. « *Grain de Sel* », un bulletin trimestriel, est distribué aux membres de ce réseau. Le « Réseau Bobo-Dioulasso » concernant les outils et méthodes de gestion, créé en 1996, a organisé un atelier en juin 1998 pour réfléchir sur l'organisation des associations professionnelles d'agriculteurs et

les moyens d'améliorer la gestion des exploitations agricoles dans la région. Les résultats viennent tout juste d'être publiés. Ils résument brièvement plusieurs cas relatés par différentes organisations dans six pays d'Afrique de l'Ouest. Dans une autre édition, le groupe de soutien des organisations rurales et agricoles présente aussi les conclusions de ses délibérations sur la formation des responsables de groupes agricoles. *Veillez contacter : Inter-Réseaux Développement Rural, 32 rue le Peletier, 75009 Paris, France. Fax : +33 1 42 46 54 24. Courriel : intereso@imagine.fr Internet : www.rio.net/inter-reseaux/*

Déraillement d'un projet

Jadis, l'administration coloniale française voulait construire une voie de chemin de fer de la côte Atlantique au lac Tchad. Un rapport fut produit dans les années 1950 pour examiner la manière de mettre en œuvre ce projet. Cette description détaillée de la région Bangui-Tchad est maintenant publiée. Elle fait une description précieuse de cette région telle qu'elle était il y a plus d'une quarantaine d'années. « *Le chemin de fer Bangui-Tchad* », Gilles Sautter, *Dossier Africain, disponible auprès du Centre d'études africaines, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris, France. Prix 150 F.*



Manuel de formation à la participation villageoise

Un manuel illustré destiné aux formateurs et stagiaires du développement participatif rural vient juste d'être édité en français par la Banque mondiale et l'Institut Royal des Tropiques (KIT). Résultat d'un effort collectif mené par les équipes de six nations – Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali et Madagascar – ce manuel instructif décrit une approche au développement participatif rural pratique et applicable. Il est encore à l'essai dans divers pays africains qui mènent des programmes de développement décentralisés.



Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Aad Blokland, KIT, Mauritskade 63 BP 95001 1090 HA Amsterdam, Pays-Bas. Fax: +31 20 568 8498. Courriel : a.blokland@kit.nl Internet : www.kit.nl

Résoudre les conflits de l'eau

L'Université Ben Gurion du Néguev organise une conférence internationale sur le thème « Eau et Environnement : résoudre les conflits dans le développement des zones arides », du 4 au 7 juin de cette année, à Beer Sheva, Israël. *Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Mme Shira Horowitz-Mizrahi, Center for Water Science and Technology, Ben-Gurion University of the Negev, Sede Boker, Israel 84990. Fax: (972-7) 659 6703 Courriel : jgat@bgumail.bgu.ac.il*

World Water Vision

Un certain nombre d'organisations d'aide au développement (Banque mondiale, SIDA, etc.) ont engagé un processus de consultation sur le sujet de l'eau, appelé *World Water Vision*, et un plan d'action a été conçu pour les prochaines décennies (*Framework for Action*). Les résultats de ces initiatives ont été présentés au cours de la deuxième Conférence ministérielle sur l'eau dans le monde et d'un Forum parallèle sur le même thème, récemment tenus aux Pays-Bas. Jusqu'à présent, l'engagement

des ONG est resté marginal. Aussi, *BothEnds*, une ONG néerlandaise, a-t-elle préparé un guide pour les ONG sur la gestion intégrée des bassins fluviaux en mettant l'accent sur les méthodes de prise de décision et les questions de parité hommes-femmes. *Contacteur : water@bothends.org Fax : 31 20 620 8049. Le rapport préliminaire officiel de la Commission sur l'Eau dans le Monde, « The World Water Vision: Making Water Everybody's Business » se trouve sur le site Internet : www.watervision.org*

Systèmes d'Information sur l'Environnement pour l'Afrique



Le projet EIS (*Environmental Information Systems*), mis en place par la Banque mondiale et basé en Afrique du Sud, vise à améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles en Afrique. Ces systèmes ont pour objectif de fournir aux décideurs des informations mieux ciblées et de permettre une meilleure surveillance des changements intervenant dans l'utilisation de la terre et des ressources naturelles. *Pour plus d'informations, contactez : mailto:eis.program@mweb.co.za ou http://www.grida.no/prog/global/eis-ssa*

Conventions locales

Les lecteurs de *Haramata* se souviendront peut-être que dans le numéro 33, nous présentons les dernières initiatives concernant les accords et conventions sur la gestion des ressources locales au Mali et en Ethiopie. Ces accords comprennent généralement une reconnaissance officielle, par les pouvoirs publics, des droits d'un groupe particulier (village ou groupement de villages) à gérer et contrôler l'accès à une ressource naturelle donnée. Nombre de ces accords concernaient alors des zones boisées, sachant que le bois de chauffe et le bois d'oeuvre ont souvent une valeur considérable. En Afrique australe, ces accords concernaient aussi la faune. Aujourd'hui, l'élaboration de ce type d'accords s'étend à d'autres ressources telles que les pâturages et l'eau.

Le Programme Zones Arides de l'IIED recherche des collaborateurs avec lesquels examiner les diverses caractéristiques de ces accords. Nous serions particulièrement intéressés de connaître vos vues et vos exemples sur ce sujet :

- Quelles sont les ressources concernées ?
- Sous quelle forme ? S'agit-il d'un document écrit, détaillé ?
- Quel est le processus et le temps nécessaire à son élaboration ? Quels ont été les points de contention ?
- Quels droits et responsabilités cet accord attribue-t-il à la population locale ? Comment les non-résidents peuvent-ils accéder aux ressources concernées ?
- La population locale peut-elle contrôler l'accès à ces ressources et empêcher les gens de l'extérieur de les exploiter sans son accord ?
- Peut-elle imposer des amendes et introduire de nouveaux règlements ? Les pouvoirs publics locaux la soutiendraient-elle en cas de litige avec un intervenant extérieur ?
- L'accord a-t-il changé l'état des ressources ? Comment la population locale peut-elle contrôler que ces ressources sont exploitées de façon durable ?

Beaucoup de questions, donc, mais nous serions très heureux d'avoir vos réponses et espérons avoir le plaisir de travailler avec vous, nos lecteurs, sur ce sujet.

Veuillez écrire à : Thea Hilhorst & Camilla Toulmin, IIED Drylands, 4 Hanover Street, EH2 2EN Edimbourg, Royaume-Uni. Fax: +44.131.624.7050. Courriel : drylands@iied.org



est publié par l'Institut International pour
l'Environnement et le Développement (IIED)
3 Endsleigh Street,
Londres WC1H 0DD, R.U.
Tel: (+44 20) 7388 2117
Fax: (+44 20) 7388 2826
Courriel: drylands@iied.org
<http://www.iied.org>

Comité éditorial:

Ced Hesse	Camilla Toulmin
Thea Hilhorst	Bara Guèye
Judy Longbottom	Rebeca Leonard
Nicole Kenton	Christèle Riou

Traduction: Claude Karnif

Production: Bridget Tisdall

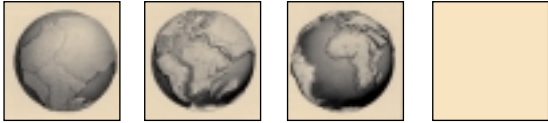
Impression: Russell Press, Nottingham

Abonnements: Pays à haut revenu: 1 an (3numéros en 2000), 20 livres sterling/33 dollars/200 francs, frais de poste aérienne compris. Afrique et hemisphere sud: gratuit sur demande. Le service de l'abonnement comprend l'envoi d'au moins deux Dossiers, diffusés gratuitement avec chaque numéro d' *Haramata*

Haramata est reconnaissant du
soutien financier du Ministère
danois des Affaires Etrangères
ISSN 0964-6973

IIED est une association à but non
lucratif dont le N° d'enregistrement est





Vers un autre Big Bang ?

Avez-vous déjà entendu parler des « super volcans » ? Vous ne les trouverez probablement pas dans les livres de géographie de vos enfants. Tapis profondément sous la surface de la Terre se trouvent un petit nombre de ces phénomènes naturels mystérieux. Ils sont différents de tous les autres volcans que le monde a connus au cours des derniers siècles. L'explosion d'un super volcan serait entendue tout autour de la planète et la Terre serait plongée dans l'obscurité par des cendres suspendues dans l'atmosphère. D'après les scientifiques, des signes indiquent que nous pourrions connaître l'éruption d'un nouveau super volcan à tout moment maintenant...

Les volcans « normaux » entrent en éruption lorsque des roches en fusion mélangées à des gaz volcaniques tels que le dioxyde de soufre deviennent fortement comprimées et sont poussées le long d'une faille de la croûte terrestre, avant d'exploser à la surface et de se durcir en couches successives sur les flancs du cratère. C'est ainsi que s'érige cette montagne en forme de cône que nous associons aux volcans. Environ une cinquantaine d'entre eux entrent en éruption dans le monde, chaque année.

De même, les « super volcans » naissent lorsqu'une colonne de magma monte des entrailles de la Terre. Dans certaines conditions, toutefois, au lieu de parvenir à la surface, le magma s'accumule à des profondeurs pouvant

atteindre parfois 8 km, et fait fondre la croûte terrestre, transformant la roche elle-même en un magma encore plus épais. Finalement, un vaste réservoir de roches en fusion se forme. Le magma devient si épais et visqueux qu'il emprisonne les gaz volcaniques qui se forment au-dessous, générant des pressions colossales au fil des millénaires, jusqu'au jour où ils explosent !

Les scientifiques expliquent que le Parc National de Yellowstone, aux Etats-Unis, se trouve au-dessus de l'un des plus grands super volcans du monde. Le réservoir magmatique semble s'étendre sous la moitié de la superficie totale du parc - soit environ 40-50 km de long sur 20 km de large et jusqu'à 10 km de profondeur. D'après les relevés géologiques, le super volcan de Yellowstone a suivi un cycle régulier d'éruptions se produisant environ tous les 600 000 ans. La dernière s'est produite il y a 640 000 ans. Le sol s'est soulevé, par endroits de plus de 70 cm en un siècle ce qui, selon les chercheurs, indiquerait que le magma a commencé à s'accumuler en dessous. L'impact d'une éruption du Yellowstone serait terrifiant, d'immenses zones seraient détruites en Amérique du Nord et ses effets seraient ressentis à l'échelle planétaire.



Les climatologues savent que la dernière éruption de « super volcan » s'est produite il y a 74 000 ans à Sumatra ; les cendres rejetées se sont élevées jusque dans la stratosphère, obscurcissant le soleil et causant une chute brutale de la température sur Terre. Certains chercheurs pensent qu'à la suite de cette éruption massive, le refroidissement mondial pourrait avoir fait descendre le chiffre de la population totale à quelques milliers de personnes seulement. Un tel big bang devenant une possibilité remet en perspective la plupart de nos autres problèmes !

Pour de plus amples informations sur le big bang, consultez : http://www.bbc.co.uk/horizon/supervolcanoes_script.shtml